



COMMUNAUTE DES COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 7 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes*).

Le Président de la communauté des Communes décide de signer une convention de partenariat pour l'organisation de rencontres sportives scolaires, valable 3 ans à partir du 12/06/2024.

Les autres parties prenantes de cette convention sont la direction académique des services de l'éducation nationale de la Charente-Maritime, et l'union sportive de l'enseignement du premier degré de la Charente-Maritime.

Fait à Jonzac,

Le 14 JUIN 2024

Le Président
Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex